

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 19h15, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM MOUILLER Catherine, LAURENT Régis, GENOUX Maud, GIRARD Pierre-Alexandre, MAZZARIOL Christiane, COPPÉRÉ Jean-Michel, ROSSILLE Christiane, COMTE Eric, BURNOT Franck, GUARNERI Frédéric, MARTINEZ Jean-Sébastien, THIVEND Gaëlle, FAYET Anthony, STECKEN Lorie, CHANTELOT Emilie, SYBELIN Gaëlle, CHAMBONNIÈRE Pierre.

Absente excusée : Mme RUSSIAS Catherine, pouvoir à Christiane MAZZARIOL

Date de la convocation : 16 mars 2026

Secrétaire élu pour la séance : M. CHAMBONNIÈRE Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260320-D202616-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

N°2026-16 OBJET : Lecture de la charte de l' élu local

Le conseil municipal sur présentation de M. le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévu à l'article L. 1111-1-1 du code général des Collectivités territoriales.

Considérant que le maire remet à chacun des conseillers une copie de la charte de l' élu local,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la lecture de la charte de l' élu local remise par Monsieur le maire à chacun des membres du conseil municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 21 mars 2026,

Le Maire, Eric MARTIN

CHAMBONNIÈRE Pierre, secrétaire de séance,

